



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°25-2024**SEANCE DU : 26 mars 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCACTION

Date : 14/03/2024

Affichée le : 18/03/2024

Transmise le : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Etaient**présents :**

Thierry CHAUMERLIAC

Patricia GOASDOUE

Hervé WEIFFENBACH

Aïcha FOURCROIX

Michel WATIER

Martine TISSU

Patrick RAOULT

Françoise GODENNE

Serge GHILLEBAERT

Pierre BEMELS

Hubert De RANCOURT

Monique ROBERT

Reynald GARCIA

Cécile DOLQUES

Pascal BARBIER

Tatiana D'ANDREA

Vincent BRUEL

Sylvie GUIMIOT

Paola DE SANTIS

Laurent COHEN

Sébastien SCHILLINGER

Edouard DEGREMONT

Fabien VOLLE

Romain PREVALET

Allyson PALLUD

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

Absents représentés :

Hervé WEIFFENBACH pouvoir à Françoise GODENNE

Cécile DOLQUES pouvoir à Patricia GOASDOUE

Laurent COHEN pouvoir à Martine TISSU

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Vincent BRUEL, Romain PREVALET**Secrétaire de séance :** Aïcha FOURCROIX

Demande de subvention auprès de la Région IDF dans le cadre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation de équipements publics et du Département 95 dans le cadre du soutien au développement des polices municipale et intercommunale

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.511-5, L.512-1 à L.512-7 ainsi que ses articles R.511-30 et suivants,

Considérant que la ville de Presles a décidé d'acquérir un nouveau véhicule neuf pour la police municipale destiné à l'ensemble des agents qui effectuent des missions de terrain,

Considérant l'offre financière de Maxi Avenue du 19 mars 2024 située à Cergy-Pontoise (Val d'Oise),

Considérant que la Région soutient, dans le cadre du « Bouclier de sécurité », la modernisation des forces de police municipale d'Île-de-France et participe à la sécurisation des espaces publics. La subvention régionale est fixée à 30% maximum du coût HT des équipements et véhicules, ce taux étant porté à 35% maximum pour les territoires ZSP.

Considérant que le département du Val d'Oise peut participer à hauteur de 25 % du coût HT plafonné à 40 000 € HT par véhicule dans le cadre du soutien au développement des polices municipale et intercommunale,

Considérant le plan de financier établi comme suit :

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes	HT	TTC	% participation
acquisition véhicule	39 778,30 €	20%	47 733,96 €	Région	11 933,49 €	14 320,19 €	30%
				Département	9 944,58 €	11 933,49 €	25%
				Commune	17 900,24 €	21 480,28 €	45%
					39 778,30 €	47 733,96 €	100%

Considérant qu'il convient de solliciter le Département et la région l'Ile-de-France afin que la commune puisse réaliser cette opération,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel WATIER,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre)

- **Approuve** le plan de financement susvisé,
- **Décide** de solliciter l'aide de la Région Ile-de-France dans le cadre du « Bouclier de sécurité »,
- **Décide** de solliciter l'aide du département du Val d'Oise dans le cadre du soutien au développement des polices municipale et intercommunale,
- **Autorise** le Maire à signer ces deux demandes de subvention et toutes les pièces pouvant s'y rapporter,
- **Prend acte que** ces dépenses et ces recettes sont portées à l'exercice budgétaire 2024 de la commune.

Pour extrait certifié conforme, le 27 mars 2024

Le Maire,

Céline CAUDRON

